

ENSEMBLE, FAISONS ÉCLORE VOS IDÉES



BIJOUTERIE / HORLOGERIE

ACCESSIBILITÉ

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'Union de la Bijouterie-Horlogerie se sait exposée. Conscients de cette nouvelle donne conjoncturelle, les acteurs de la branche visent un double objectif : garantir l'accessibilité à leurs clients et optimiser la sécurité de leurs salariés.

DATE

Ces projets, destinés aux personnes en situation de handicap et aux salariés des entreprises concernées, se dérouleront entre le **1^{ER} SEPTEMBRE 2017** et le **31 DÉCEMBRE 2018**. Ils pourront avoir eu lieu entre le **1^{ER} JANVIER 2016** et le **31 AOÛT 2017**.

RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS DISPONIBLES

lesdefis@umanens.fr
www.umanens.fr

UBH & ACCESSIBILITÉ

Ce projet vise à optimiser l'accessibilité des visiteurs en situation de handicap physique ou mental sans les stigmatiser et ce, dans un contexte où la quête de sécurité peut engendrer des réactions inappropriées. Il concerne aussi l'accessibilité des objets à la vente et/ou des outils de communication de la boutique. Il peut induire une action de grande ampleur ou une action ciblée, mise en place dans un seul magasin ou dans la maison mère de l'enseigne. Le projet dispose d'une dotation de 3 000 € qui permettra la mise en place de dispositifs et matériels adaptés aux besoins des personnes en fauteuil roulant, mal-voyantes, mal-entendantes... Il pourra tout aussi bien s'agir de financer la formation de personnel, l'achat d'équipements adéquats ou la réalisation de travaux d'aménagement... Cette démarche pourrait susciter l'intérêt de l'Agefiph, l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées, par exemple. Mis en œuvre au plan local, régional, départemental ou national, ce projet se doit d'être en conformité avec les normes en vigueur ; il sera examiné par le jury qui répertoriera le ou les type (s) de handicap pris en considération et veillera à sa légitimité, sa pérennité et s'assurera de sa valeur ajoutée.

UBH & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Ce projet s'inscrit dans une démarche de protection des individus sur leur lieu de travail afin de maximaliser la sécurité des propriétaires et gérants de magasins, ainsi que celle de leurs salariés. Il peut concerner une partie déterminée du personnel ou la totalité des collaborateurs ou encore l'activité même de l'entreprise. Il peut s'agir d'une action de grande envergure ou d'une action spécifique. Le projet sera soumis au jury qui étudiera le degré d'urgence de sa concrétisation et veillera à la cohérence entre les actions et les besoins. Fort d'une dotation de 3 000 €, le projet doit prouver son caractère innovant, son efficacité et sa pérennité et fera l'objet d'une analyse prévisionnelle rigoureuse des résultats.

